

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE PROCES-VERBAL de la séance du lundi 16 OCTOBRE 2017

Date de convocation : 11 octobre 2017 - Date d'affichage : 11 octobre 2017

Nombre de délégués : En exercice : 26 - Présents : 19 - Votants : 22

L'an deux mille dix-sept, le 16 octobre à 20h30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en mairie du Mesnil Saint Denis, sous la Présidence de Monsieur Jacques PELLETIER

|                              |   |  |
|------------------------------|---|--|
| <b>CHEVREUSE</b>             | : | Bernard TEXIER, Caroline VON EUW, Philippe BAY, Sébastien CATTANEO<br>Catherine DALL'ALBA, Patrick TRINQUIER,    |
| <b>CHOISEL</b>               | : | Alain SEIGNEUR   |
| <b>DAMPIERRE EN YVELINES</b> | : | Jean-Pierre DE WINTER  |
| <b>LE MESNIL ST DENIS</b>    | : | Evelyne AUBERT, Daniel DOUX, Michel ROMAIN, Quentin ABOUT<br>Cédric CHAUVIERE, Marie-Christine BIHOREAU          |
| <b>LEVIS ST NOM</b>          | : | Anne GRIGNON   |
| <b>MILON LA CHAPELLE</b>     | : | Jacques PELLETIER  |
| <b>ST FORGET</b>             | : | Jean-Luc JANNIN  |
| <b>SENLISSE</b>              | : | Christophe GASPARINI   |
| <b>ST LAMBERT DES BOIS</b>   | : | Bernard GUEGUEN  |
| <b>POUVOIRS</b>              |   |  |
| <b>CHEVREUSE</b>             | : | Anne HERY LE PALLEC donne pouvoir à Bernard TEXIER<br>Jean-Philippe MONNATTE donne pouvoir à Catherine DALL'ALBA |
| <b>LEVIS ST NOM</b>          | : | Jean-Pierre MOREL donne pouvoir à Anne GRIGNON   |
| <b>ABSENT(E)S EXCUSE(E)S</b> |   |  |
| <b>CHEVREUSE</b>             | : | Anne HERY LE PALLEC, Jean-Philippe MONNATTE  |
| <b>LE MESNIL ST DENIS</b>    | : | Véronique DEZ, Aimeric D'ANNOVILLE, Catherine LAPLAGNE   |
| <b>LEVIS ST NOM</b>          | : | Jean-Pierre MOREL  |
| <b>ST REMY LES CHEVREUSE</b> | : | Agathe BECKER  |
| <b>SECRETAIRE DE SEANCE</b>  | : | Alain SEIGNEUR   |

### ORDRE DU JOUR :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du 3 octobre 2017
3. Projet de délibération 2017.10.14 – Liaison douce St Remy lès Chevreuse – Boullay gare
4. Questions diverses

Le Conseil communautaire est précédé par une présentation de :

- Monsieur Frank Poulon Conseiller de Sonchamp, Président de la Commission Tourisme, Voies douces et Déplacement durables du PNR ;
- Monsieur François Frontera, Vice Pdt de la CCPL, en charge des Transports et Déplacements ;
- Monsieur Baptiste Perrin, Technicien Liaisons douces du PNR.

Cette présentation d'éléments contextuels et échanges autour du projet de liaison Saint Remy lès Chevreuse à Boullay Gare (Commune de Boullay les Trous) a lieu hors Conseil communautaire et à ce titre ne fait pas l'objet d'un procès-verbal.

Après avoir remercié les intervenants M Poulon, M Frontera et M Perrin, le Président ouvre la séance à 21h55.

## **1. Désignation d'un secrétaire de séance**

Monsieur Alain SEIGNEUR est nommé secrétaire de séance.

## **2. Approbation convocation**

Le Président explique que le délai de 5 jours francs n'a pas tout à fait été respecté, les convocations étant parti à 10h15 le mercredi 11 oct 2017 au lieu de partir la veille avant minuit.

Il précise que le projet de délibération 2017.10.14 présenté aujourd'hui est sensiblement identique au projet de délibération envoyé le 26 septembre 2017 pour le Conseil précédent. Seule une participation financière plus importante du PNR a été rajoutée dans le plan de financement.

Il souligne que la jurisprudence précise par ailleurs que même si le délai de 5 jours francs doit garantir aux Conseillers de pouvoir prendre connaissance du dossier dans de bonnes conditions, une légère diminution du délai ne serait pas de nature à empêcher cela.

Enfin, le délai supplémentaire obtenue auprès de la Région pour instruire le dossier se terminant le 31 octobre, il fallait composer avec une date pour un éventuel deuxième Conseil en cas de manque de quorum et les absences des Conseillers dues aux vacances scolaires de la Toussaint, tout en laissant également la possibilité au PNR de présenter dans les temps le nouveau plan de financement à son Bureau Syndical.

Le Président sollicite auprès des Conseillers l'autorisation de tenir, malgré le délai de 4,5 jours, le Conseil avec l'ordre du jour prévu. Hormis une abstention (M ABOUT), cette demande est acceptée à la majorité des membres présents ou représentés.

## **3. Approbation du procès-verbal du 3 octobre 2017**

Le procès-verbal du Conseil communautaire du 3 octobre, envoyé pour validation en même temps que les convocations aux conseillers, a seulement fait l'objet de quelques observations de M ABOUT. Ses propositions sont retenues et intégrés dans le PV final. M ABOUT souhaite néanmoins s'abstenir et le PV est adopté à la majorité des membres présents ou représentés.

## **4. Délibération 2017.10.14 – Aménagement de la liaison douce d'intérêt régional reliant Boullay gare à St-Rémy-lès-Chevreuse**

Le Président précise que la Commune de Chevreuse a proposé une correction sur le projet de délibération. Il estime cette proposition recevable car permettant de participer activement à l'opération projetée, permettre l'instruction de la demande de subvention, sans pour autant devoir de suite constituer un groupement de commande.

M GUEGUEN se demande si avec une participation de 4,5%, l'avis de la CCHVC serait toujours entendu. Le Président précise que dans le cadre d'un groupement de commande, les partenaires peuvent être représentés à égalité dans la commission d'appel d'offre du groupement.

Mme BIHOREAU craint qu'une demande de subvention équivaut à donner un accord sur les travaux à réaliser et souhaite pouvoir étudier le dossier avec l'ensemble des éléments techniques. Le montant du projet semble élevé et doit pouvoir être revu à la baisse en affinant cet APS.

M TEXIER précise que justement la commune de Chevreuse souhaite que le projet soit revu, conjointement, à la baisse en recueillant l'accord des conseils communautaires respectifs.

Mme GRIGNON souhaite connaître la plus-value réelle de l'itinéraire car l'investissement est élevé. Mme AUBERT concède que la somme de 700.000€ HT est importante mais l'infrastructure permettrait justement d'unir les deux tracés nord et sud de la Véloscénie. M SEIGNEUR souligne l'intérêt de cette liaison intermédiaire depuis St Rémy en direction de Limours car il permettra de créer 2 circuits très complémentaires et adaptés aux familles, l'un vers Versailles et l'autre vers Rambouillet.

M GUEGUEN pense que la liaison aura davantage un effet loisirs, mais non fonctionnel, car n'ayant pas un revêtement adapté à la pratique pendulaire. Mme AUBERT rappelle que pour l'itinéraire reliant Le Mesnil à Chevreuse, le revêtement en grave compacté est certes adapté aux loisirs mais pas du tout au pendulaire et nécessite déjà un entretien très conséquent.

M CHAUVIERE estime qu'il n'est pas raisonnable de bloquer une demande de subvention auprès de la Région car le projet engage d'autres collectivités. Il propose de laisser la Région instruire le dossier et se prononcer sur l'éligibilité du projet actuel. Mme AUBERT souligne que la Région est sollicitée par ailleurs pour des voies cyclables et si notre projet n'est pas retenu, cet argent ira vers un autre territoire. Elle rappelle également que lors du dernier Comité syndical du PNR, le même dossier est passé à l'unanimité, sans qu'aucun des élus concernés aujourd'hui présent n'aient soulevé de remarques. M ABOUT estime ce n'est pas parce que les élus du PNR ont voté le dossier sans le maîtriser que les conseillers de la CCHVC doivent faire de même.

M CHAUVIERE demande s'il serait par la suite encore possible d'intervenir sur la qualité des travaux. Le Président répond que le droit de regard sera total. M TEXIER souhaite que le dossier repasse dans la Commission « liaisons douces ».

M TEXIER propose, au nom de la Commune de Chevreuse, que la délibération mentionne que « le projet soit revu, conjointement, à la baisse et recueille l'accord des conseils communautaires respectifs ». M ABOUT estime que cette phrase ne veut rien dire dans une délibération.

Le Président accepte cet amendement et propose que le texte retenu pour la mise au vote soit le suivant :

« Le Conseil communautaire

APPROUVE le principe de participer au groupement de commande PNR-CCPL-CCHVC.

Se DECLARE D'ACCORD pour que la CCHVC participe au groupement de commande des lors que :

- les subventions sollicitées auprès de la Région Île de France et des Départements auront été accordées,
- la participation du PNR s'élève au maximum à hauteur de 70.257€ HT,
- le projet soit revu, conjointement, à la baisse et recueille l'accord des conseils communautaires respectifs,
- la charge restant en propre à la CCHVC ne soit pas supérieure à 30.449€ HT. »

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve la délibération amendée, **à la majorité des membres présents ou représentés,**

- 3 contre (Quentin ABOUT, Sébastien CATTANEO, Bernard GUEGUEN) ;
- 14 abstentions (Anne HERY LE PALLEC, Bernard TEXIER, Caroline VON EUW, Philippe BAY, Catherine DALL'ALBA, Patrick TRINQUIER, Jean-Philippe MONNATTE, Daniel DOUX, Anne GRIGNON, Cédric CHAUVIERE, Marie-Christine BIHOREAU, Michel ROMAIN, Jean-Pierre MOREL, Jean-Luc JANNIN) ;
- 5 pour (Alain SEIGNEUR, Jean-Pierre DE WINTER, Evelyne AUBERT, Jacques PELLETIER, Christophe GASPARINI).

## 5. Questions diverses

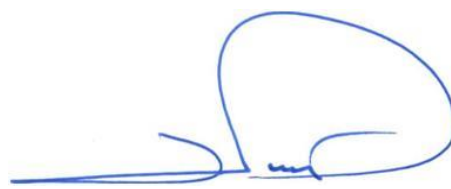
Concernant Jazz à tout heure, un événementiel d'envergure communautaire, le Président rappelle avoir envoyé aux maires concernés un courriel avec des propositions de dates. Mme GRIGNON précise que pour la séance le 10 mars à Levis, la salle n'est pas disponible. Le Président propose qu'une autre date puisse être proposée par la commune. Mme GRIGNON précise que si le concert n'a pas lieu à Levis, la subvention devrait être revue à la baisse. M PELLETIER projette que dans ce cas précis, un autre concert pourrait avoir lieu ailleurs.

Avec l'organisateur de JATH, M BOCAGE-MARCHAND, le Président a évoqué la possibilité de concerts en plein air en utilisant une scène transportable sur remorque, mais plutôt en juin lorsque la météo est généralement plus favorable. M Seigneur souscrit pleinement à cette idée qui permettrait d'une part d'amener une animation intéressante dans les communes moins importantes du territoire puis d'autre part de faire une promotion efficace pour la saison de JATH.

Mme AUBERT valide les dates proposées en ce qui concerne la commune du Mesnil et souligne que les animations pour scolaires sont très appréciées car souvent la première occasion pour des enfants d'appréhender un « vrai » spectacle. Suite à la demande de Mme GRIGNON, Mme AUBERT précise que les concerts du dimanche après-midi ont été supprimés dans le passé par manque de bénévoles à ce moment-là de la journée et que les concerts de remplacement le dimanche soir rencontrent dorénavant un vif succès.

Le Président propose qu'un Bureau communautaire, qui pourra avoir lieu le 10 novembre à 8h00 au Sivom de Chevreuse, en présence de M BOCAGE-MARCHAND, permettra de fixer les dates, les lieux et le montant de la subvention alloué à Jazz à tout heure 2018.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance à 22h25.



Jacques PELLETIER  
Président